

délibérateurs qui forment le corps politique de la paroisse reconnaissent (7 juin 1711) « avoir été publiquement payés et satisfaits du prix du blé rendu au Port-Launay, l'année dernière, pour le service de Sa Majesté ». (1) Même chose au commencement de la guerre de la Révolution. La municipalité ordonne, le 6 novembre 1793, d'envoyer 300 quintaux de froment à Port-Launay (2). La contradiction apparente entre la pauvreté du pays et ces fournitures répétées aux années de détresse s'explique aisément. Les paysans de Brasparts, comme aujourd'hui beaucoup de ceux de Saint-Rivoal, ne consommaient pas un quintal du froment qu'ils produisaient : ils le réservaient en entier pour le commerce et pour l'exportation.

Les délibérations de 1711 et de 1793 prouvent en outre que tout le commerce de Brasparts se faisait par Châteaulin et Port-Launay : on cherchait la mer au point le plus rapproché et le plus accessible. Cette indication est confirmée, sous la Révolution, par l'établissement d'un commissionnaire municipal, gagé à 300 livres par an, entre Brasparts et Châteaulin (10 pluviôse an II, 1<sup>er</sup> février 1794) (3).

Si là culture donnait peu, l'élevage produisait encore moins. Chevaux, bœufs et vaches étaient ces animaux chétifs et mal soignés que les paysans de Basse-Bretagne laissaient vivre à leur gré sur la lande. Lorsque le commissaire Faugeyroux réquisitionne à Brasparts 6 chevaux pour l'armée, on en trouve seulement 2 qui aient la taille requise (24 octobre 1793). La municipalité affirme qu'il n'existe aucun cheval ni jument qui réunisse les qualités exigées par l'arrêté du Comité de salut public, du 15 prairial, pour être étalon ou poulinière (24 messidor an II, 23 juin 1794) (4). Ces indications sont trop rares et clairsemées ; mais, rappro-

(1) Arch. Finist. G. 509.

(2) Arch. municip. Brasps.

(3) Arch. municip. Brasps.

(4) Arch. municip. Brasp.